Le Soussigné chargé d'affaires et Consul général de France au Bresil a l'honneur de transmettre a Son Excellence Monsieur le Vicomte d'Inhambupe Ministre des affaires Etrangères le rapport du Capitaine d'un navire de Commerce françois lequel n'ayant aucune nouvelle certaine du Blocus de Buenos ayres est venu en droiture a Montevideo, ou l'amiral commandant la flotte de S. M. Imperiale a jugé a propos de le détenir.

Le Soussigné persuadé que la demarche sincère du Capitaine Giraud ne donnera pas lieu a une détention plus rigoureuse que celle qu'il a déjà éprouvé s'adresse avec confiance a Son Excellence pour obtenir la mise en liberté du navire la Genevieve sous les ordres du Capitaine Giraud, ainsi que de sa cargaison.

Le Soussigné renouvelle a Son Excellence l'assurance de sa consideration la plus distinguée

Rio de Janeiro ce
28 juin 1826

Le Comte de Gestas

A Son Excellence le Ministre des Relations Extérieures de S. M. l'Empereur du Brésil.

Le Contre-Amiral soussigné commandant les forces navales de S. M. T. C. stationnées sur les Côtes de l'Amérique du Sud, a l'honneur de communiquer à S. Ex. le Ministre des relations extérieures de S. M. l'Empereur du Brésil, qu'il s'est rendu dans la rivière de la Plata, avec l'intention de remonter à Buenos-Ayres, pour y remplir une mission dont l'avait chargé son Gouvernement. Le Soussigné, par égard pour le pavillon Brésilien, a cru devoir prévenir de son intention S. Ex. M. l'Amiral commandant les forces navales de S. M. l'Empereur dans la rivière de la Plata, et il a été fort étonné de sa réponse qui exprimait que toute communication était interdite avec Buenos-Ayres, même par des bâtimens de guerre. Le Soussigné n'ignore pas que la corvette anglaise le Tasseur, le brigs français le Faune et l'Alacrity et la corvette américaine la Cyane sont entrés à Buenos-Ayres depuis que le port est bloqué. Il aurait pu penser que depuis lors de nouvelles mesures ont été adoptées à cet égard par le Gouvernement de S. M. T., si les paquebots anglais n'avaient pas des communications continuelles avec Buenos-Ayres. Le Soussigné a entretenu à ce sujet une correspondance officielle avec S. Ex. M. l'Amiral Rodrigo Pinto

Lucedes, dans laquelle l'Amiral l'a assuré que les paquebots remontaient la rivière par suite d'une convention particulière entre le Brésil et la Grande Bretagne.

Le soussigné ne veut pas établir d'analogie entre les paquebots anglais et les bâtimens de S. M. T. C. — Mais il prie S. Ex. le Ministre des relations extérieures de vouloir bien lui faire savoir si ceux-ci doivent être soumis à une exception que la comparaison pourrait rendre injurieuse à l'égard de la France. Les cas seront rares où le soussigné aura besoin d'envoyer des bâtimens du roi à Buenos-Ayres; les capitaines recevront toujours les ordres les plus précis de respecter la neutralité et dans toutes les circonstances, ils mettront les égards que se doivent deux nations amies. Le soussigné a donc l'honneur de solliciter de Son Excellence le Ministre des relations extérieures une réponse positive sur cette matière, et il demande que les bâtimens de S. M. T. C. jouissent de la même liberté que les paquebots anglais, assurant qu'il n'en usera qu'avec la plus grande réserve.

Le Contre-Amiral soussigné a l'honneur d'offrir à Son Excellence le Ministre des Relations Extérieures l'assurance des sentimens de haute considération avec lesquels il est

Son très-humble et très obéissant serviteur.

Roussel

Marie-Thérèse, rade de Rio-Janeiro, le 24. Juin, 1826.